



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 fournie par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



LARGE DOMINANCE DES CONTRATS PÉRENNES

Quel que soit le secteur, plus de huit salariés sur dix exercent dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Le secteur juridique se distingue par la plus forte proportion de contrats à durée déterminée.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux

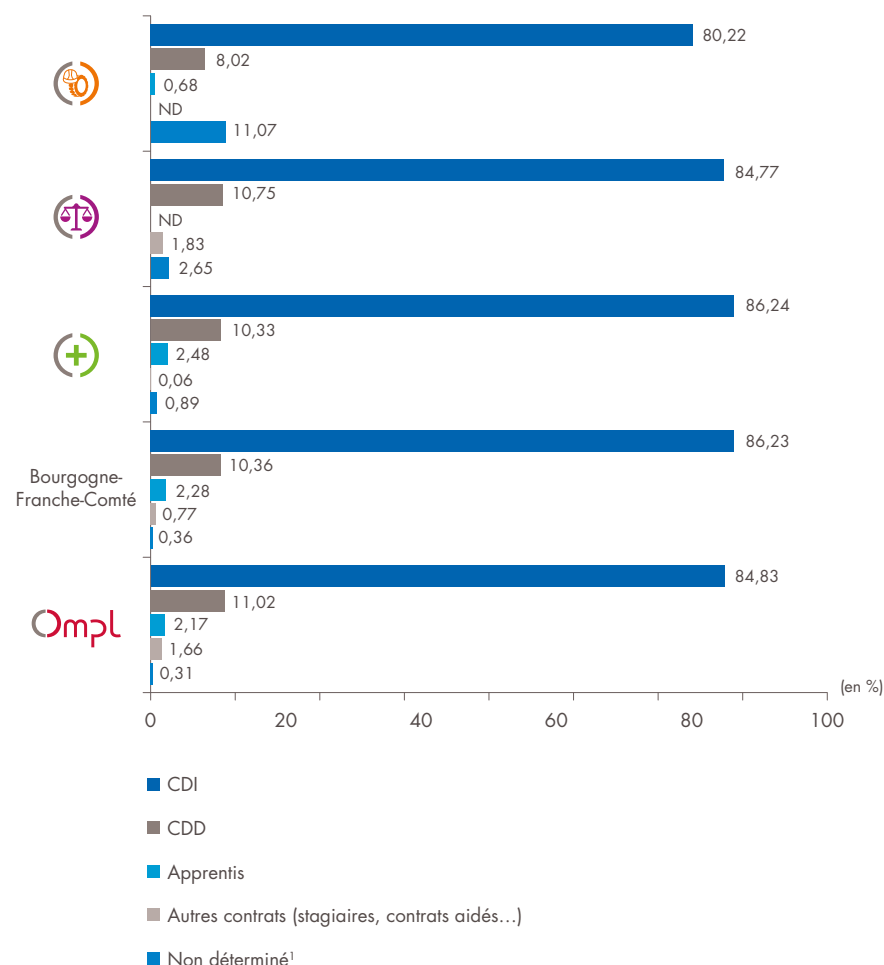


Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



ND : non déterminé pour cause de secret statistique.

1. Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



CDI : CONTRAT DE RÉFÉRENCE

- La branche des entreprises d'experts en automobile est celle qui a le plus souvent recours au CDI. Ce type de contrat reste néanmoins fortement représenté dans les autres branches du secteur cadre de vie-technique.
- Les cabinets d'avocats se distinguent de l'ensemble des autres branches par un recours accru aux contrats « autres ». Il s'agit, en général, de stages rémunérés.
- Dans le secteur santé, les CDD sont surreprésentés pour les cliniques vétérinaires et les laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Branches professionnelles	CDI	CDD	Apprentis	Autres contrats ¹	Non déterminé ²
	86,69 %	8,67 %	1,42 %	ND	3,90 %
	84,88 %	12,66 %	0 %	ND	1,03 %
	ND	ND	ND	ND	100 %
	92,88 %	ND	ND	ND	7,12 %
	86,13 %	6,94 %	1,42 %	ND	6,94 %
	86,07 %	10,91 %	ND	1,86 %	1,16 %
	90,27 %	ND	ND	ND	9,73 %
	85,29 %	9,74 %	ND	2,88 %	2,09 %
	ND	ND	ND	ND	100 %
	86,79 %	11,39 %	ND	ND	1,82 %
	86,32 %	10,47 %	2,51 %	0,06 %	0,63 %
	90,35 %	8,80 %	ND	0,49 %	0,36 %
	85,50 %	14,17 %	0,33 %	0 %	0 %
	90,54 %	8,53 %	ND	ND	0,93 %
	83,69 %	9,71 %	5,93 %	ND	0,67 %
	81,36 %	17,54 %	ND	ND	1,10 %
Bourgogne-Franche-Comté	86,29 %	10,47 %	2,31 %	0,78 %	0,15 %
Ompl	84,87 %	10,96 %	2,18 %	1,67 %	0,32 %

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.

1. Autres contrats = stagiaires, contrats aidés...

2. Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.